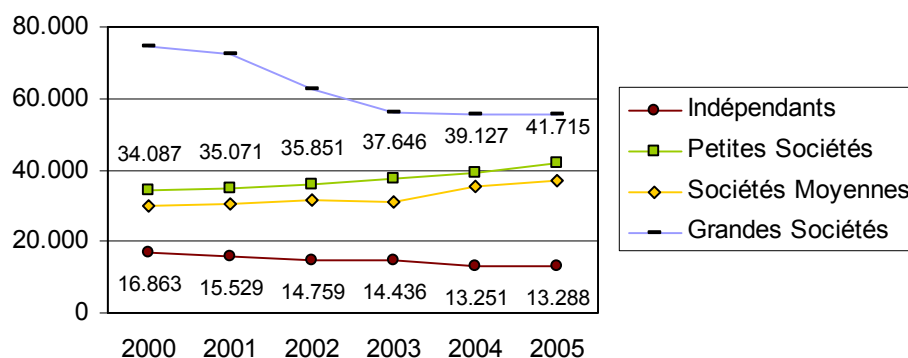


## Le crédit aux entrepreneurs indépendants sous la loupe

*Grâce à la collaboration entre le Centre de Connaissances du Financement des PME (CeFiP) et la Banque Nationale*

Grâce à cette collaboration, le Centre de Connaissances du Financement des PME (CeFiP) - créé il y a 6 mois - publie pour la première fois des chiffres sur l'**octroi de crédits aux entrepreneurs indépendants**. La Banque Nationale publie déjà des données sur l'octroi de crédit aux sociétés, mais grâce à cette nouvelle collaboration, des chiffres sur les crédits bancaires nets aux entrepreneurs indépendants sont disponibles pour la première fois.

Figure 1: Evolution des montants accordés aux indépendants et sociétés (millions d'euros)



Source: CeFiP, BNB.

Fin 2005, le montant de crédit accordé aux indépendants s'élevait à € 13,3 milliards. Depuis fin 2000, l'octroi de crédit n'a cessé de baisser mais semble se stabiliser ces deux dernières années. Le crédit aux petites sociétés, par contre, suit une courbe à la hausse pour représenter fin 2005 € 41,7 milliards. La baisse du montant de crédit octroyé aux indépendants résulte en partie de la baisse sensible du nombre de débiteurs ayant le statut d'indépendant.

Dorénavant, le CeFiP publiera sur base trimestrielle des données sur l'octroi de crédits aux indépendants et poursuivra bien entendu l'analyse des données et

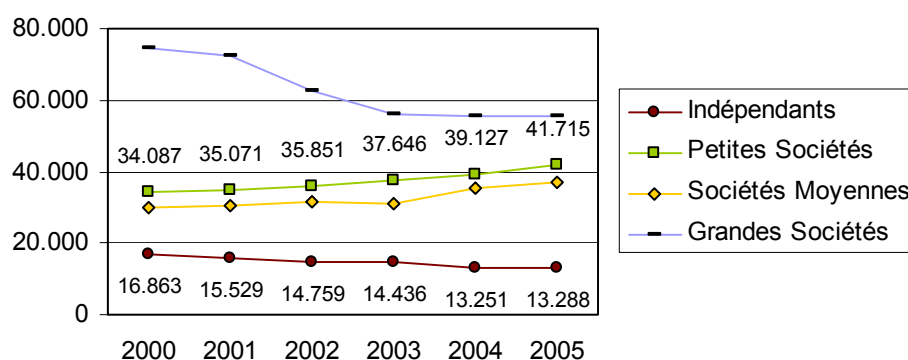
des tendances constatées. Le CeFiP publiera aussi prochainement des chiffres par secteur (voir [www.cefip.be](http://www.cefip.be)).

## Evolution de l'octroi de crédit aux indépendants et sociétés

### 1. Montant de crédit accordé

L'encours total des crédits aux "petits entrepreneurs" de notre pays, les indépendants<sup>i</sup> et les petites sociétés<sup>ii</sup> a augmenté en 2005. L'évolution assez stable des 5 dernières années cache cependant deux tendances intéressantes.

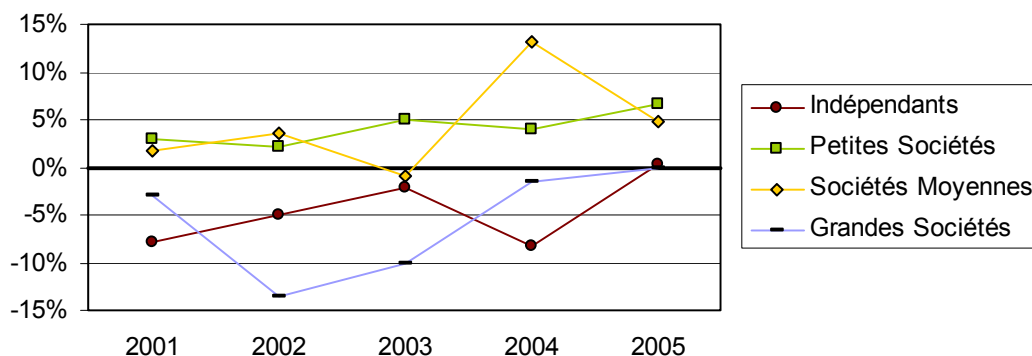
Figure 1: Evolution des montants accordés aux indépendants et sociétés (millions d'euros)



Source: CeFiP, BNB.

Pendant la période décembre 2000 - décembre 2005, le montant en encours<sup>iii</sup> des crédits bancaires aux indépendants n'a cessé de baisser (figure 1). Cette baisse de 21% est en net contraste avec la hausse (de 22%) de l'encours des crédits bancaires aux petites sociétés (figure 2). A ce stade, on ne peut savoir si cette évolution est guidée par la demande ou par l'offre.

Figure 2: Croissance annuelle (%) du montant accordé aux indépendants et sociétés



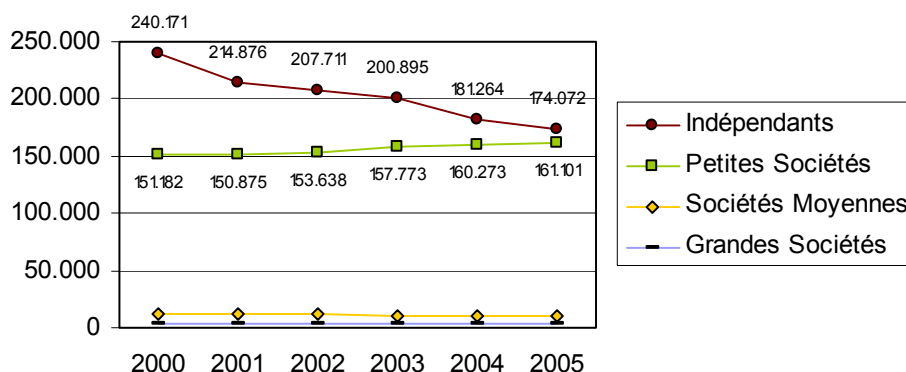
Source: CeFiP, BNB.

Fin 2005, le montant total de crédits octroyé aux indépendants représentait 13,3 milliards d'euros. Après plusieurs années, on constate une stabilisation (provisoire) du montant de l'encours de crédits aux indépendants. Le montant de l'encours de crédit aux petites sociétés s'élève à 41,7 milliards d'euros.

Il convient également de noter que l'évolution du montant total de l'encours de crédit dépend de l'évolution: (1) du nombre de débiteurs, (2) des caractéristiques de remboursement (comme les durées de crédit) et (3) des montants individuels de crédit.

## 2. Nombre de débiteurs

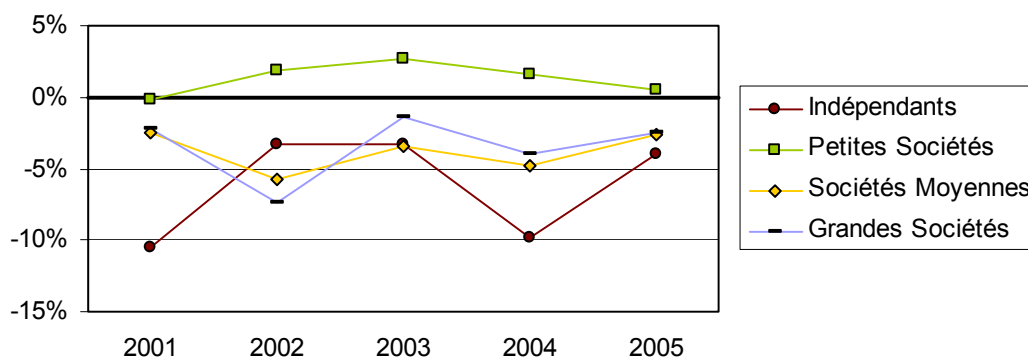
Figure 3: Evolution du nombre de débiteurs (indépendants et sociétés)



Source: CeFiP, BNB.

L'encours total de crédit (figure 1) correspond à un certain nombre de débiteurs. Ces nouvelles données (figure 3) sont à présent disponibles et montrent une baisse importante pour la catégorie des indépendants (-27,5%) du nombre de débiteurs (période décembre 2000 - décembre 2005). Sur la même période, le nombre de débiteurs dans la catégorie des petites sociétés a augmenté (+6,5%). La baisse du nombre de débiteurs dans la catégorie des moyennes et grandes sociétés est moins marquée que dans celle de la catégorie des indépendants (respectivement -17,6% et -16,4%).

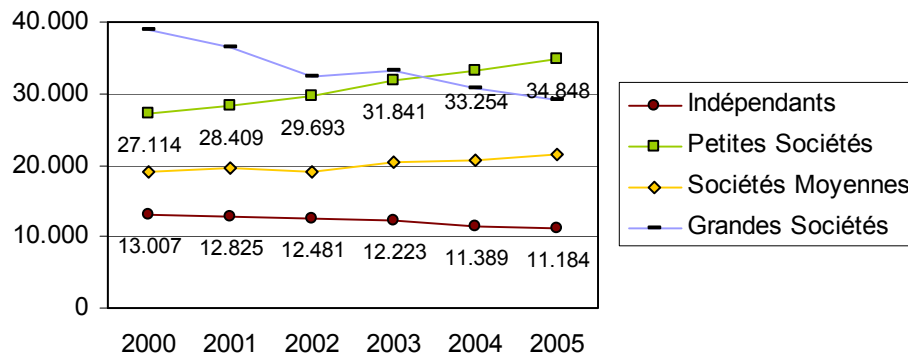
Figure 4: Croissance annuelle (%) du nombre de débiteurs (indépendants et sociétés)



Source: CeFiP, BNB

### 3. Montant de crédit prélevé

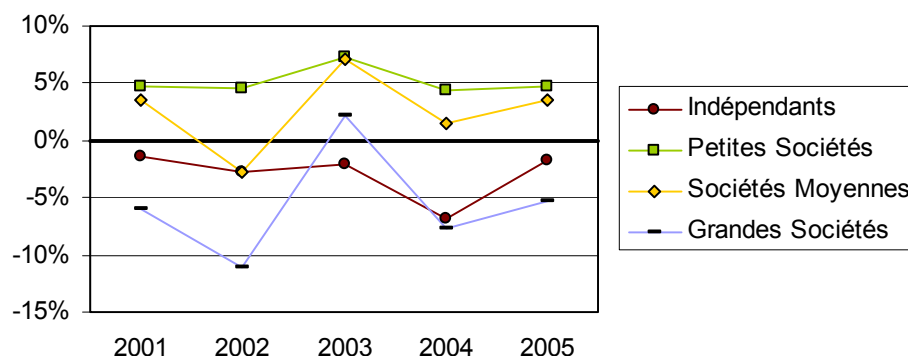
Figure 5: Evolution des montants prélevés par les indépendants et les sociétés (millions d'euros)



Source: CeFiP, BNB.

Comme à la figure 1 (montants accordés), le montant de crédit prélevé présente une tendance à la baisse pour les indépendants et à la hausse pour les petites sociétés (période décembre 2000-décembre 2005). En décembre 2005, le montant de crédit prélevé s'élevait à 11,2 milliards pour les indépendants et à 34,8 milliards pour les petites sociétés. Les petites sociétés constituent donc la catégorie d'entreprise dont le montant de crédit prélevé est le plus élevé.

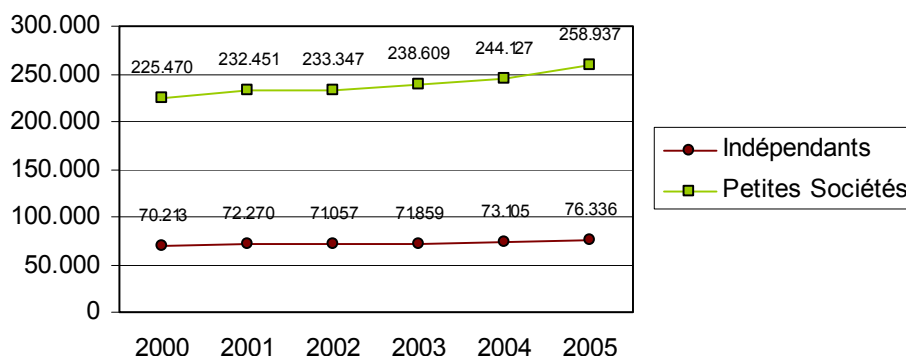
Figure 6: Croissance annuelle (%) des montants prélevés par les indépendants et les sociétés



Source: CeFiP, BNB.

4. Moyenne des montants de crédit

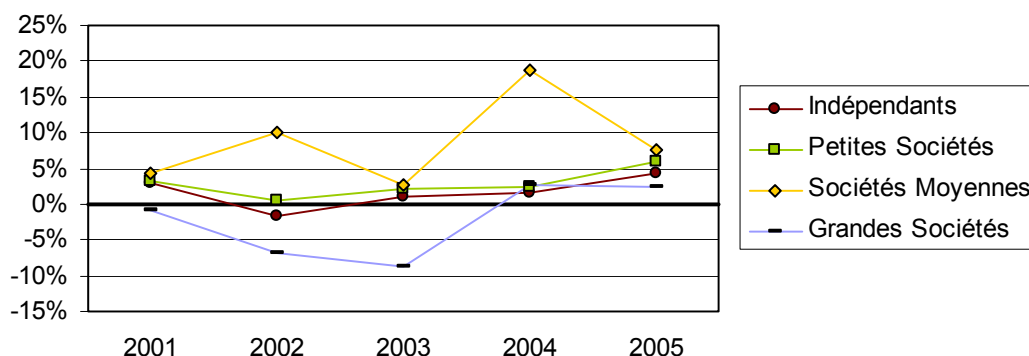
Figure 7: Evolution du montant moyen accordé par débiteur (en euros)



Source: CeFiP, BNB.

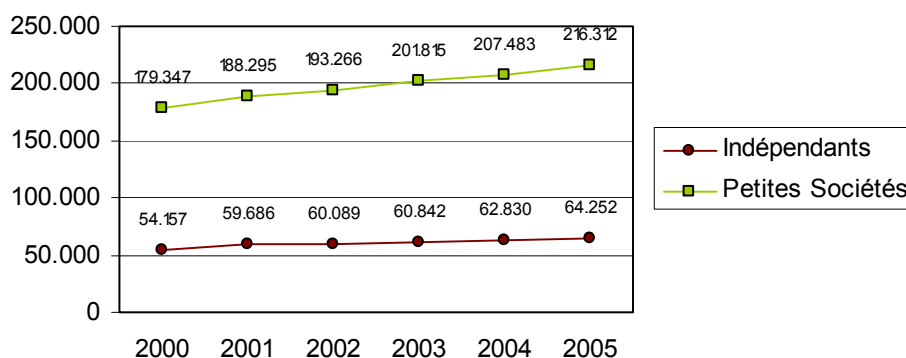
Sur base des nouvelles données sur le nombre de débiteurs par catégorie d'entreprise, on peut également calculer le montant moyen de crédit par débiteur (figure 7). Pour les indépendants, on remarque une légère hausse (+8,7%) de ce montant octroyé. Cette hausse est plus sensible (+14,8%) pour les petites sociétés (période décembre 2000-décembre 2005). Fin 2005, le montant moyen de crédit octroyé s'élevait à € 76.336 pour les indépendants contre € 258.937 pour les petites sociétés.

Figure 8: Croissance annuelle (en %) du montant moyen accordé par débiteur



Source: CeFiP, BNB.

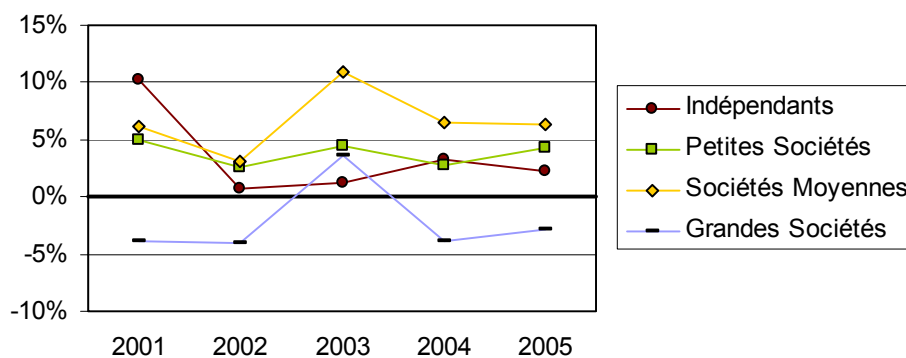
Figure 9: Evolution du montant moyen prélevé par débiteur (en euros)



Source: CeFiP, BNB.

Pour les indépendants (18,6%) et les petites sociétés (+20,6%) on constate une hausse similaire du montant moyen prélevé (période décembre 2000-décembre 2005). Fin 2005, le montant moyen de crédit prélevé s'élève à € 64.252 pour les indépendants contre € 216.312 pour les petites sociétés.

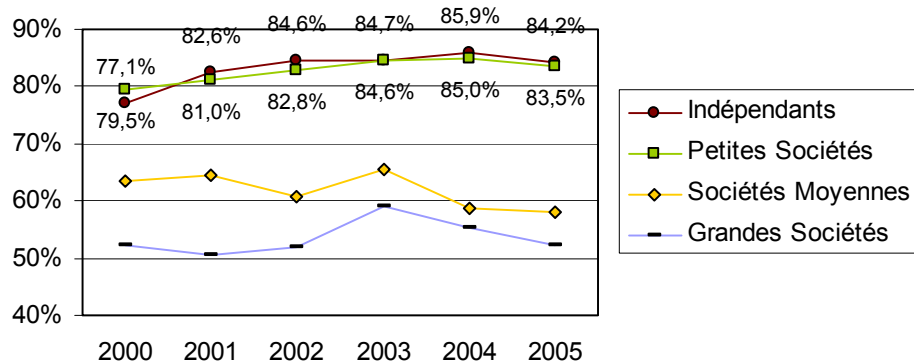
Figure 10: Croissance annuelle (en %) du montant moyen prélevé par débiteur



Source: CeFiP, BNB.

## 5. Taux d'affectation

Figure 11: Degré d'utilisation (ratio du montant prélevé sur le montant accordé)



Pour les indépendants, on constate, jusque fin 2004, une hausse du taux d'utilisation. On observe le même phénomène pour les petites sociétés jusque début 2005. L'année 2005 fut marquée par une baisse du taux d'utilisation. Les taux des indépendants et des petites sociétés ont convergé pour atteindre environ 84%.

<sup>i</sup> Les crédits aux indépendants sont des crédits à buts professionnels accordés à des personnes physiques résidant sur le territoire belge.

ii A chaque sélection, on répartit les sociétés sur base du dernier dépôt des comptes annuels. Les moyennes et grandes sociétés doivent déposer le schéma complet et sont caractérisées par le fait que leur personnel annuel et qu'au maximum ne dépasse pas 100 personnes ou que plus d'un des seuils suivants est dépassé : (1) moyenne annuel du personnel : 50, (2) chiffre d'affaires annuel (hors TVA): 7,3 millions d'euros, (3) total du bilan: 3,65 millions euros. Les grandes sociétés doivent en outre satisfaire au critère suivant : un chiffre d'affaire annuel de plus de 37.185 millions d'euros pendant 2 années consécutives. Les autres sociétés sont des petites sociétés ou des sociétés qui, sur base de la définition de la BNB ci-dessus, ont déposé un schéma abrégé. Il est toutefois possible que des sociétés répondant aux critères d'une petite société déposent un schéma complet et soient considérés comme des moyennes entreprises. Le concept de "petite société" tel que défini par la BNB renferme selon la définition européenne les micro-entreprises (personnel < 10 et chiffre d'affaires ou total du bilan < ou = 2 millions d'euros) et une partie des petites entreprises (personnel < 50 et chiffre d'affaires et total du bilan < ou = 10 millions d'euros).

iii L'encours des crédits bancaires est le montant net des crédits accordés aux indépendants (ou petites sociétés, moyennes sociétés ou grandes sociétés) en fin de période (p.ex. décembre 2005). Le montant brut des nouveaux crédits prélevés par les indépendants (ou petites sociétés, moyennes sociétés ou grandes sociétés) pendant une période déterminée (p.ex. 2005) ne peut être décrit par la BNB. L'encours des crédits bancaires publié dans les statistiques de l'Observatoire de la BNB concerne des crédits de décaissement. Il porte uniquement sur des crédits plus grands ou égaux à 25.000€(somme de tous les types de crédit par société/indépendant et par organisme de crédit). Y sont repris:

1. Prêts à terme > 1 an
2. Prêts à terme ≤ 1 an
3. Avances en compte courant
4. Leasing et opérations similaires.
5. Prêts hypothécaires
6. Prêts à pourcentage forfaitaire de charges
7. Crédits d'acceptation
8. Crédits d'escompte – fournisseur
9. Escompte forfaitaire
10. Crédit d'escompte - cédant